

## QUELQUES DÉFINITIONS SUR L'EUROPE ET L'URBAIN

---

### Stratégie urbaine intégrée (SUI)

Dans le cadre de la dimension européenne des contrats de ville, la « stratégie intégrée » est la terminologie européenne faisant référence au projet de territoire, base du contrat de ville. La dimension européenne permet d'inclure au projet de nouvelles thématiques telles que le développement durable, les technologies d'information et de communication (TIC), voire d'amplifier l'action de la politique de la ville dans certains domaines, notamment le développement économique.

Une stratégie intégrée conjugue à la fois une approche multithématiques (social, urbain, environnement et développement économique), une approche territoriale (agglomération et quartier), et une approche stratégique se déclinant en un programme d'actions cohérent.

C'est un projet global, articulant des projets structurants et des projets de proximité. Une stratégie intégrée assure également la bonne complémentarité avec les dispositifs existants en croisant les stratégies aux différents niveaux et en fine des financements croisés.

Un programme opérationnel peut accompagner une SUI de deux manières différentes: un Investissement Territorial Intégré (ITI) ou un axe urbain dédié.

**L'Investissement Territorial Intégré** est un outil de territorialisation de l'aide européenne visant à faciliter la mise en oeuvre de projets adaptés aux spécificités de chaque territoire suivant une stratégie de territoire intégrée mobilisant à la fois des fonds FEDER et FSE. Il se situe en dehors des axes du Programme opérationnel (PO) et puise dans ses axes. Il mobilise au moins deux objectifs thématique d'un programme. Il peut utiliser tous les OT dans la mesure où ceux-ci sont cohérents avec la stratégie mise en oeuvre par l'ITI. Exemple: 4 ITI urbains sont accompagnés par le PO FEDER/FSE de Poitou-Charentes et 3 ITI urbain par le PO Limousin.

### L'Axe urbain

Il s'agit d'un axe dédié aux seules actions intégrées en faveur du développement urbain durable. Cet axe contient des objectifs thématiques. La Stratégie Urbaine Intégrée peut mobiliser des objectifs thématiques en provenance d'autres axes du PO. Exemple: le PO FEDER/FSE de l'Aquitaine soutient 12 SUI au sein de l'axe 5.